

## Fête Foraine 2023

Du 26 juin au 10 juillet



*Comme chaque année, la Ville de Lourdes accueille la fête foraine. Ce rendez-vous annuel nécessite de réglementer le stationnement et la circulation.*

- ➔ **À compter du mardi 27 juin** et jusqu'au lundi 10 juillet dans la matinée, le stationnement sur la place Capdevielle et la rue Anselme Lacadé est interdit (sauf aux véhicules réservés au montage et démontage).
- ➔ L'arrêt de bus "gare routière" est transféré avenue Maréchal Foch.
- ➔ **À compter du lundi 26 juin** et jusqu'au lundi 10 juillet à 7 h, la circulation sur la place Capdevielle et la rue Anselme Lacadé est interdite. L'accès aux véhicules des riverains dont les garages sont situés dans le périmètre interdit, est conservé pendant toute la durée de l'installation.
- ➔ **À compter du lundi 26 juin** à 8 h et jusqu'au lundi 10 juillet à 14 h, le parking du Lapacca est réservé comme suit :
  - La partie Est pour les véhicules des industriels forains (caravanes, camping-cars et voitures de tourisme et véhicules tracteurs),
  - La partie Ouest pour les véhicules légers.
- ➔ **À compter du lundi 26 juin** à 8 h et jusqu'au lundi 10 juillet à 14 h, le parking du Tydos est entièrement réservé aux véhicules des industriels forains (caravanes, camping-cars et voitures de tourisme et véhicules tracteurs).

En vous remerciant pour votre compréhension et restant à votre écoute,

**La Ville de Lourdes**